

dans un tel débat avec l'honorable député, j'estime préférable de continuer sur le sujet que j'ai abordé et de parler de cette annonce conservatrice.

Cette annonce offrait aux gens de la région...

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre avait dit que...

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: ...la production houillère posait un problème.

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le président: A l'ordre!

M. MacInnis: L'honorable député désire continuer ses observations sans discuter avec moi, mais je ne saurais le laisser continuer, car l'ancien premier ministre avait...

Des voix: Asseyez-vous.

M. le président: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député qu'il n'a pas le droit d'interrompre un opinant, sauf pour invoquer le Règlement, ce qu'on ne peut faire par suite d'un simple désaccord. Si l'honorable député désire réfuter les observations de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, il devra attendre qu'on lui donne la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je désire appeler votre attention, celle du comité et celle de tous les Canadiens sur ce qui s'est passé au cours du présent débat. Nous savons que le problème cause beaucoup de soucis à l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Lorsqu'il a pris la parole au sein du comité, les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre l'ont écouté avec respect. Cependant, lorsque l'un ou l'autre d'entre nous a essayé de prendre la parole au cours du débat, ce député n'a cessé d'invoquer le Règlement sans aucune raison valable. A mon avis, la crise qui sévit au Cap-Breton est trop grave pour que le comité la traite à la légère. Si l'honorable député de Cap-Breton-Sud n'aime pas les observations que nous formulons, il a le droit d'y répondre, et je lui assure que nous saurons l'écouter avec respect...

M. MacInnis: Monsieur le président, je voudrais simplement...

Une voix: Voilà qu'il parle encore! Asseyez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je voudrais me reporter à la déclaration que comporte cette annonce ainsi qu'aux

[L'hon. M. Pickersgill.]

déclarations de l'ancien premier ministre, M. St-Laurent, au sujet de la production de charbon qui, selon l'annonce, posait un problème. Selon cette annonce, les candidats du parti conservateur sont en faveur d'une ligne de conduite visant à augmenter la production de charbon. En Nouvelle-Écosse, les candidats conservateurs en ont fait un point de leur programme avant les élections de 1957. Si cela n'est pas une invitation aux électeurs de cette province à voter pour le parti conservateur pour que la production de charbon augmente, alors, je ne comprends rien à un anglais pourtant bien clair. Ils ont déclaré que c'était un point de leur programme, mais cela n'a pas empêché la production de charbon de décroître constamment, depuis la publication de cette annonce.

Le député de Pictou a déclaré—et je crois qu'il était sincère—que les problèmes de l'industrie du charbon ont vu le jour en 1955 et 1956. Je crois qu'il a raison là-dessus. Le gouvernement précédent se souciait beaucoup de ces problèmes; il n'était pas sans s'inquiéter du fait que le problème devenait de plus en plus difficile à cause de la diésélisation, de l'essor rapide des industries canadiennes du pétrole et du gaz, d'autres changements de nature technique, ainsi que de l'épuisement de nombre de mines, ce qui, naturellement, était la raison principale de la fermeture des mines.

Nos vis-à-vis savent ou devraient savoir que le gouvernement précédent a effectivement subventionné les livraisons de charbon au Royaume-Uni, dans l'espoir de garder un débouché pour le charbon du Cap-Breton. Le gouvernement précédent a étendu le système des subventions autant qu'il l'a jugé utile. Le budget que M. Harris a présenté en mars 1957 contenait une proposition qui, si elle avait été appliquée, aurait accru bien plus que maintenant l'utilisation du charbon par les centrales thermiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Il est extrêmement déplorable que ce programme n'ait pas été poursuivi par le gouvernement actuel.

Et ce n'était certes pas la première proposition faite pour aider le Nouveau-Brunswick à produire de l'énergie. En 1956 déjà, M. LeSage, alors ministre du Nord canadien, avait fait une offre, très bien accueillie par le ministre actuel des Forêts, qui était alors premier ministre du Nouveau-Brunswick; il offrait d'aider à l'aménagement de projets hydro-électriques du Saint-Jean supérieur. On s'est rendu compte plus tard que la place pour l'accumulation des eaux ne suffirait pas si des accords n'intervenaient pas entre la province de Québec et le gouvernement des États-Unis. Le gouvernement libéral décida alors que si l'aménagement du Saint-Jean supérieur ne pouvait se faire dans un délai